

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 14,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSÉRIONS :

annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gre à gre pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYER, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Giordano, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

ABONNEMENTS :

Un An 12 France
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Monaco, le 7 Juillet 1885

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héritaire a quitté Paris pour se rendre à Lorient, où se trouve actuellement le yacht *Hirondelle*.

Le Prince est accompagné par M. le docteur Rouch.

Dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé, Monseigneur l'Evêque a officié pontificalement à la grand messe et aux vêpres à la Cathédrale, à l'occasion de la fête des saints Pierre et Paul.

Un grand nombre d'habitants de la Principauté s'est rendu ce jour là à Laghet, où le sanctuaire était, comme tous les ans, visité par une foule de pèlerins de la région.

Mercredi dernier 1^{er} juillet a eu lieu, dans le préau de l'école des Frères, en présence d'une assistance nombreuse et distinguée, des expériences curieuses de téléphonie.

M. Delavie a fait une savante conférence sur cette invention et les perfectionnements dont elle a été l'objet depuis quelques années. Parmi ses intéressantes expériences, nous citerons surtout l'audition d'un morceau d'orchestre (soli et ensemble) très distinctement entendu à l'aide du téléphone; les cahiers parlants et la belle expérience du phonographe, répétant, longtemps après, les paroles qu'on lui a confiées, avec l'accent et jusqu'aux moindres inflexions de la voix.

M. Delavie est bien connu; il a donné des séances très réussies, à Paris, à Marseille, à Nice, à Grasse, à Menton et dans plusieurs autres villes.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco, pendant le mois de juin 1885, a été de 19,566.

Le *Temps* du 28 juin, dans un compte-rendu des différentes sections de l'Exposition d'Anvers, consacre les lignes suivantes à la Principauté :

Pour terminer, une remarque intéressante : tandis que bien des nations ne procédaient encore qu'au déballage de leurs caisses, la Principauté de Monaco avait complété son exposition. Elle a envoyé à Anvers des produits naturels, des objets manufacturés d'un art savant et délicat, des collections scientifiques, parmi lesquelles figure celle qu'a rapportée, en 1884, de son voyage dans la Baltique, le Prince Héritier. Cette exposition, qui témoigne d'une grande activité de la part des habitants de la petite Principauté, obtient le plus vif succès auprès des visiteurs.

Signalons, au moment où les grandes chaleurs vont éclater, l'invention utile que le *Cosmos* nous apporte d'Amérique :

Un cylindre suspendu au plafond contient deux forts ressorts de pendule; leurs axes, terminés par des pignons dentés, transmettent le mouvement à un arbre vertical placé entre eux.

Cet arbre, comme on peut le voir, reçoit une pièce qui porte, sur des pivots, des ailes dont le plan est vertical. Au repos, elles tombent le long de la tige, mais, dès que le mouvement se produit, elles s'écartent en raison de la force centrifuge, agitent l'air et, en même temps, servent de modérateur au mouvement.

Il est facile de les calculer pour l'effet que l'on veut obtenir.

Suspendu au-dessus d'une table, cet appareil non seulement produit une fraîcheur agréable, mais il chasse les mouches qui souillent les plats. Au dessus d'un lit, il facilite le repos et éloigne les moustiques qui torturent les dormeurs.

Voici comme est composé le jury international de l'Exposition d'Anvers, en ce qui concerne la classe VIII (instruments et éditions de musique) :

BELGIQUE : V. Mahillon, conservateur du Musée royal de Bruxelles; Ch^{er} Xavier Van Elewyck, maître de chapelle à Louvain. Juré suppléant : Balthazar Florence, de Namur.

FRANCE : C. Saint-Saëns, membre de l'Institut; Gand, luthier à Paris. Juré suppléant : Mercadier-Besson, de Paris.

ALLEMAGNE : Carl Mand, facteur de pianos à Coblenz.

AUTRICHE : Godefroid.

ITALIE : Michaela, de Turin.

RUSSIE : Huberti.

CANADA : Conrady, de Londres.

SUISSE : A. de Philippe, de Genève.

M. Camille Saint-Saëns a été nommé président de ce jury.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Fréjus. — Un crédit de 14,000 francs vient d'être alloué par la commission du budget pour des travaux destinés à la réparation des monuments romains de la ville de Fréjus, et aux recherches des antiquités enfouies dans le sol qui les entoure. Ce résultat, conséquence des travaux persévérants de M. Aubenas, maire, a produit la meilleure impression. Il contribuera certainement à augmenter les richesses archéologiques du musée d'antiquités romaines.

Grasse. — On écrit de Grasse à la *Méditerranée* :

« Nous avons de mauvaises nouvelles du phylloxéra. Il continue sa marche envahissante dans les vignobles de l'arrondissement, et l'on signale toujours quelques nouvelles taches. Si les propriétaires de vignes atteintes mettaient plus d'empressement à réclamer les faveurs du traitement administratif, le mal pourrait être efficacement combattu. Mais la plupart s'abstiennent ou attendent que leurs vignes soient à peu près complètement perdues. »

Gènes. — On écrit de Rome que les démolitions du Ghetto sont poussées avec activité. Bientôt l'ancien quartier des Juifs, qui existait déjà au temps de Jules César, et où ont demeuré, à ce qu'on assure, le roi Hérode et, plus tard, les apôtres saint Pierre et saint Paul, aura entièrement disparu, et le temple de Jupiter, le théâtre de Marcellus ainsi que le portique d'Octavie, vont se trouver complètement dégagés.

CAUSERIE

Le Matelas

Le matelas est bien certainement la plus importante portion du lit. Il est ordinairement confectionné avec de la laine mélangée de crin, dans les proportions de cinq sixièmes de laine et un sixième de crin.

L'hygiène proscribit absolument le lit de plumes : la plume, en effet, conserve avec une étrange tenacité tous les germes morbides, et son action calorique est capable d'efféminer les sujets les plus robustes.

Le matelas de crin et laine bien fait, assez dur, sans chaleur et sans onctuosité, est le meilleur, même pour les malades les plus délicats : c'est, d'ailleurs, celui qui s'infecte le moins. Toutefois, dans les hôpitaux, tant que l'Assistance publique ne sera pas assez riche pour approvisionner ses services de matelas à air (qui sont l'idéal de l'hygiéniste), il sera bon de brûler sans hésitation tous les matériaux de literie suspects : c'est un procédé un peu radical, mais c'est le seul sûr dans certains cas. On peut sacrifier quelques kilogrammes de crin pour sauver des vies humaines.

Les matelas, comme l'a écrit excellemment Méral, demandent pour la santé un entretien presque continu, réclamé aussi par l'économie. Tous les matins, on doit les battre à la baguette et les exposer, au moins une heure, au contact de l'air. Deux fois par an, il faudra procéder à leur *recardage*. La toile sera lessivée et son contenu en partie renouvelé, en partie purifié par le battage et les opérations spéciales de l'industrie matelassière. Des matelas de varech, de crin végétal, de zostère, s'infectant assez complètement, doivent être détruits tous les six ou huit mois : ils constituent, d'ailleurs, une couchette fraîche, moelleuse et très hygiénique, que l'on peut conseiller avec avantage aux jeunes sujets, jusqu'à ce que l'éveil de la puberté exige un matelas plus dur et plus élastique.

L'industrie matelassière est des plus insalubres. Au siècle dernier déjà, l'illustre Ramazzini insistait sur

les dangers qu'offre aux artisans cette poussière infecte qui s'échappe de la laine et du crin, durant les opérations du cardage : une toux violente, accompagnée d'étouffements et d'anxiété respiratoire, et de fréquents soulèvements d'estomac, des éruptions furonculieuses, des ophtalmies graves, etc., résultent ainsi de la profession de matelassier. « J'ai connu, dit Ramazzini, beaucoup de juifs (dans certaines villes d'Italie, ils avaient monopolisé l'industrie du cardage) réduits à un état de *marasme incurable* par ce métier insalubre et dangereux ». Morgagni et Fourcroy insistent, bientôt après, sur les dangers de cette industrie, non seulement pour l'hygiène individuelle et professionnelle, mais encore pour l'hygiène publique et la police sanitaire. Fourcroy conseillait aux matelassiers de carder dans les milieux très aérés, le dos au vent, pour éloigner d'eux les poussières, et il enjoignait à ces artisans de fermer la bouche et d'éviter de parler pendant les opérations du cardage.

Il nous faut pourtant arriver jusqu'à la fin de 1884 pour voir signalés les dangers attachés à l'épuration de la literie, au point de vue de la propagation des maladies contagieuses par les matelas contaminés. La commission, nommée à cette époque par le conseil d'hygiène de Paris, a rendu dernièrement son rapport. Les matelas peuvent devenir volontiers les réceptacles des germes de la variole, de la rougeole, de la scarlatine, de la diphtérie, etc. Mais ce sont surtout le choléra et la fièvre typhoïde qu'ils ont chance de répandre, à cause des déjections liquides dont ils sont peu à peu pénétrés, et qui s'incorporent, à la longue, par une dessiccation lente, à la laine et au crin qui les composent.

Il existe à Paris une vingtaine d'établissements où sont épurés, battus et cardés, les matelas qui en ont besoin. Cette industrie opère sans précaution aucune. Souvent même l'épuration de la laine, c'est-à-dire son exposition à la vapeur, est absolument insuffisante pour la destruction des germes morbides, qui résistent à une température au-dessous de 100 degrés. Certains industriels cardent même la laine avant de l'épurer, sous prétexte que le cardage se fait mieux ! Prétexie erroné, d'ailleurs.

Au point de vue du transport des matelas à l'atelier d'épuration, le conseil d'hygiène demande que le matelas soit revêtu d'une toile à bêche, hermétiquement close : cette toile, ainsi que la voiture servant au transport, seront désinfectées à chaque voyage. Tout matelas suspect sera éventré, sa toile plongée de suite dans la lessive bouillante ; la laine, préalablement soumise à la vapeur, et humide encore, sera exposée à l'action de l'acide sulfureux produit par la combustion du soufre. Alors, le matelas pourra être cardé, sans crainte que l'atmosphère ne vienne à véhiculer dans Paris des poussières nuisibles. Toutefois, pour plus de sûreté, les poussières seront dirigées sur un foyer ardent, ou accumulées dans une chambre close pour être brûlées ensuite.

Enfin, il importait d'insister pour faire cesser la promiscuité qui règne, dans les ateliers, entre les objets de literie épurés et ceux qui attendent encore leur épuration. Toutes les prescriptions du conseil d'hygiène s'appliquent, d'ailleurs, aux oreillers, traversins, lits de plumes, etc. L'industrie matelassière passe donc immédiatement de la 3^e à la 2^e classe des établissements insalubres. Elle sera soumise à de fréquentes et rigoureuses inspections. Les ateliers auront deux locaux, absolument séparés, l'un pour la literie neuve, l'autre pour la literie suspecte. La création d'étuves publiques de désinfection, où chacun pourra faire procéder gratuitement à l'épuration de sa literie, réalisera un grand progrès d'hygiène publique et sera un véritable bienfait pour la population parisienne. Elle fera effectivement cesser les dangers du cardage à la main, qui se pratique journallement encore dans les cours, courtes, allées, impasses, et jusque dans la rue, pour la réfection de matelas souvent suspects et contaminés. La construction prochaine de ces étuves est impatiemment désirée.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les ambassadeurs marocains, dont je vous ai annoncé l'arrivée dans mon dernier courrier, sont les lions du jour à Paris. Au Grand-Hôtel où ils résident et où on les a photographiés groupés sur le péron, dans les endroits publics où ils se rendent, ils sont l'objet de la curiosité empressée de la foule et ne s'en montrent pas, d'ailleurs, le moins du monde gênés. A l'Hippodrome, samedi, ils faisaient bien

plus attraction que la représentation, et l'accès de leur loge était littéralement obstrué par les spectateurs.

Les ambassadeurs, grands amateurs de chevaux et d'exercices de force et d'adresse, semblaient prendre au spectacle un intérêt extrême. Ils ont fait présent au président de la République, de la part du sultan Muleï-Hassan, de dix chevaux magnifiques de race Nedj, race restée pure dans les écuries de l'empereur du Maroc depuis le seizième siècle. Ces chevaux ont été présentés au Président, dans le jardin de l'Elysée, à l'issue de la réception officielle de l'ambassade. Ils étaient recouverts de selles richement brodées et de caparaçons de soie. Les deux plus remarquables sont l'un blanc vif, l'autre isabelle.

Pendant qu'avait lieu cette audience, l'École supérieure de théologie de Paris terminait son année scolaire par une séance académique solennelle, sous la présidence de M^r Averardi, auditeur de la Nonciature. M. l'abbé Boudinhon a lu le rapport sur le dernier concours de théologie et de droit canon. On a distribué ensuite les prix et les diplômes de grades dans l'année. Après la séance, on s'est rendu à l'église des Carmes, où les nouveaux gradés ont fait la profession de foi entre les mains de M^r Averardi. A cette intéressante réunion, on donnait les nouvelles les plus rassurantes sur la santé du vénérable cardinal-archevêque de Paris, dont quelques journaux avaient annoncé l'état alarmant.

Par contre M^{me} Victor Massé, veuve de l'illustre compositeur, a succombé, juste un an après son mari, à une cruelle maladie qui la tenait alitée depuis plusieurs mois. Une de ses filles a épousé M. Philippe Gilles, le librettiste distingué, le sympathique rédacteur du *Figaro*.

Rien n'était plus patriarcal que l'intérieur du compositeur d'*Une nuit de Cléopâtre*. Ses filles veillaient elles-mêmes aux soins du ménage et à ce que rien ne manquât à leur père adoré, et bien souvent il arrivait qu'on mangeât dans la cuisine, tant avec sa propreté merveilleuse, sa batterie flamboyante, à la Hollandaise, elle avait un aspect appétissant.

La saison où nous sommes est celle des étrangers. Ils passent à Paris se rendant aux stations thermales, et leur présence n'est pas un des moindres charmes de la grande ville en ce moment. C'est ainsi que nous avons eu, entre autres notabilités, le comte de Benomar, ambassadeur d'Espagne à Berlin, et la comtesse si élégante et si jolie, qui se rendent à Luchon, et la jeune comtesse Karolyi, petite-nièce de la comtesse Pallfy, octogénaire maintenant, et avec laquelle s'éteindra la descendance du prince de Kaunitz-Rietberg, le fameux et original ministre de l'impératrice-reine Marie-Thérèse.

C'est le prince de Kaunitz qui, pour donner à ses cheveux la nuance exacte, passait dans une enfilade de salons, dont il avait calculé la grandeur et le nombre, tandis que des valets armés de houppes le poudraient seulement le temps qu'il passait.

Ni l'agonie, ni la mort de Marie-Thérèse n'avancèrent l'heure de son lever et n'abrégeaient d'une minute le temps qu'il donnait à ses indescriptibles toilettes. Le soin, ou plutôt le culte de sa personne, le préoccupait à l'exclusion de toutes convenances envers les autres, même les plus élémentaires. Une fois, il dînait chez l'ambassadeur de France, le baron de Breteuil. Vers la fin du repas, selon sa coutume lorsqu'il était chez lui, il se fit apporter un miroir avec un tout petit attirail de dentiste et se mit, sans souci des convives qui l'entouraient, à commencer sa toilette de bouche. Stupéfié, et n'en pouvant croire ses yeux :

— Messieurs, dit le baron de Breteuil, levons-nous ; le prince veut être seul.

La leçon était spirituellement donnée. Le prince comprit, et dès lors n'accepta plus aucune invitation hors de chez lui.

Une des gaietés de la semaine a été la divulgation d'une liste de clients suspects, dressée à l'usage du syndicat de nos grands couturiers. Il y a eu dans la presse feu et flamme, cris et grincements de dents. Un comité d'intéressés s'est constitué, et il est question de terminer l'affaire devant les tribunaux. Si cet incident pouvait servir de leçon à toute cette foultitude de lionnes pauvres qui, pour satisfaire leur goût pour la parure et la toilette, n'hésitent pas à compro-

mettre la dignité de leur ménage et l'honneur de leur foyer, il n'y aurait guère à le regretter. Malheureusement il ne faut pas se faire d'illusion à ce sujet : les filles d'Eve, marquées à l'une des lettres infamantes de cette fameuse liste par les couturiers, seront les premières à pratiquer à leur égard le pardon des injures. La passion de la toilette prime tout autre sentiment, et que ne feraient pas certaines femmes pour une jolie robe — livrée à crédit?...
BACHAUMONT.

BIBLIOGRAPHIE

L'ART DE LA VERRERIE, par M. GERSPACH, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins. — Paris, A. Quantin, imprimeur-éditeur. — Prix : 3 fr. 50.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS.

Sous ce titre, la *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*, publiée sous la direction de M. Jules Comte, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, appelé au même succès que les aînés. On se rappelle la *Mosaïque*, parue il y a trois ans, dans la même collection, et signée également du « savant M. Gerspach », comme l'appelait M. Victorien Sardou au lendemain de *Théodora*, dans une polémique restée célèbre. L'auteur de la *Mosaïque* a suivi, dans son nouvel ouvrage, la méthode qui avait si bien réussi dans le premier ; l'histoire et l'art de la Verrerie sont pris dès les plus anciennes origines connues et suivies à travers les siècles et les différents pays.

Le livre est substantiel, riche de faits nouveaux et de documents inédits ; à côté de l'art et de l'histoire, la technique et l'ethnographie y ont leur place. Plus de 450 gravures, exécutées tout exprès pour le volume, avec l'indication scrupuleuse des sources où elles ont été puisées, appuient le texte en le rendant à la fois plus clair et plus complet, indispensable aux artistes comme aux fabricants, aux simples curieux comme aux plus érudits collectionneurs, l'ouvrage sera également lu avec intérêt par les gens du monde aussi bien que par la jeunesse des écoles ; on sent que l'administrateur des Gobelins, si compétent dans les choses de l'art, connaît dans tous leurs détails celles du métier, et on est heureux de refaire avec lui ce voyage à travers les musées de l'Europe, qui, entrepris à des points de vue divers, est toujours un des charmes de cette collection sans rivale comme sans précédent.

La *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*, publiée sous la direction de M. Jules Comte, ancien chef de la division de l'enseignement au ministère des arts, et actuellement inspecteur général des écoles d'art décoratif, compte parmi ses collaborateurs les écrivains les plus autorisés et les plus compétents.

Elle comporte d'abord des volumes chargés de traiter des principes de l'art, de ses formules générales, de la série de ses grandes règles qui, dans chacun des beaux-arts, s'adaptent à toutes les époques, à tous les pays, à toutes les écoles. Puis, son cadre s'élargit en se spécialisant, et comprend les innombrables divisions de l'art et de ses applications. Tandis qu'une partie de ses volumes initient le lecteur à l'histoire détaillée de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure, par périodes et par pays, les autres sont réservés aux diverses applications si importantes de l'art à l'industrie. Tous, d'ailleurs, sont d'un même format, à la fois commode et élégant, reliés avec soin, et complétés par des index et des séries de tables destinés à faciliter les recherches.

Tous les collaborateurs de cette encyclopédie artistique, animés d'un même zèle, ont bien voulu se pénétrer du même esprit de méthode et de clarté, dépourvu de tout étalage d'érudition, et ils ont tous poursuivi un but unique : instruire en intéressant.

Cette initiative, d'ailleurs, a reçu de précieux encouragements : dès le début, ce fut le gouvernement français qui voulut bien placer cette collection sous le patronage de l'administration des Beaux-Arts ; plus tard, c'était le ministère de l'instruction publique qui lui accordait d'importantes souscriptions, puis la ville de Paris, qui inscrivait ses volumes sur ses listes de livres de prix et les répandait dans ses écoles ; les provinciaux, les principaux, les directeurs et les directrices d'établissements publics et privés, qui les demandaient également ; c'était enfin, l'an passé, l'Académie Française qui lui décernait un prix spécial : une récompense aussi exceptionnelle et venue de si haut est significative ; elle suffirait à témoigner de la portée de cette œuvre.

PLAN DE LA BIBLIOTHÈQUE

VOLUMES GÉNÉRAUX

Esthétique et histoire de l'Art. — La Peinture. — La Sculpture. — L'Architecture. — La Gravure. — L'Ornementation. — La Musique.

VOLUMES SPÉCIAUX

Mythologie figurée. — L'Archéologie orientale. — L'Archéologie égyptienne. — L'Archéologie grecque. — L'Archéologie étrusque et romaine.

La Peinture dans l'antiquité. — La Peinture française. — La Peinture italienne. — La Peinture allemande. — La Peinture flamande. — La Peinture hollandaise. — La Peinture espagnole. — La Peinture anglaise.

La Sculpture antique. — La Sculpture française. — La Sculpture italienne. — Les Sculptures de l'Allemagne et du Nord.

L'Architecture grecque. — L'Architecture romaine. — L'Architecture romane. — L'Architecture gothique. — L'Architecture de la Renaissance. — L'Architecture des XVII^e et XVIII^e siècles. — L'Architecture contemporaine.

L'Anatomie artistique. — La Construction. — La Perspective et le tracé des ombres. — Traité de la coupe des pierres. — Traité de charpente. — Géométrie et mécanique à l'usage des artistes.

L'Art byzantin. — L'Art arabe. — L'Art indien. — L'Art persan. — L'Art japonais. — L'Art chinois. — L'Art russe.

Histoire des styles. — Le Costume. — Le Meuble. — L'Art au théâtre. — L'Art des jardins. — La Composition décorative. — L'Art et les Religions. — L'Art chrétien.

Les Procédés modernes de la gravure. — Monnaies et médaillons. — Manuscrits et Miniatures. — Le Livre : Impressions et Reliures.

La Céramique. — La Porcelaine. — La Faïence. — Les Terres cuites et grès. — La Verrerie. — La Mosaïque. — Les Vitraux. — L'Émaillerie.

L'Orfèvrerie. — Les Bijoux et Pierres précieuses. — Le Bronze. — La Ferronnerie. — Les Ivoires et Marbres. — Le Bois sculpté.

Les Tissus. — La Tapisserie. — La Broderie. — La Dentelle. — Les Toiles peintes et les Papiers peints. — Les Cuir.

La Curiosité. — Guide du Collectionneur. — Manuel de l'Amateur d'Estampes.

Dictionnaire des artistes. — Lexique des termes d'Art. — Dictionnaire archéologique. — Inventaire artistique de la France. — Inventaire artistique de l'Étranger.

Biographies des principaux artistes français et étrangers. — Etc., etc., etc.

Cette bibliothèque sera complétée par de petits volumes à l'usage spécial des ouvriers, des industriels d'art, tels que la Serrurerie, l'Ebénisterie, la Carrosserie, etc., etc.

VARIÉTÉS

Anvers et l'Exposition universelle

(Suite et fin — Voir le n° 1403)

Les constructions accessoires du jardin, le petit palais des colonies françaises, avec son frontispice cambodgien, la ferme de Manitoba, les restaurants français et viennois, les brasseries, les kiosques des marchands de liqueurs de Hollande et de cigares de la Havane sont en revanche à peu près terminés, et comme on mange et comme on boit dans ce proscenium bigarré mais gai ! A l'intérieur, ce n'est qu'un vaste débarras. Cependant les exposants français ont fait merveille depuis quelques jours, grâce à un petit chemin de fer portatif installé dans leur concession ; l'exposition de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais, les bronzes de Barbedienne, de Thiébault, Secrétan et Laveysièrre attirent déjà la foule ; l'Italie est aux trois quarts prête ; le fourneau de la verrerie de Murano est allumé ; la vente des bibelots en verre et des menus bijoux en corail ou en lave est en pleine activité. Très avisés ces Italiens ! La Suède étale ses allumettes, ses fers, ses aciers et son punsch, beaucoup de punsch, trop de punsch ; on ne voit en Suède et ailleurs que bouteilles en faisceaux, en pyramides, en grottes, en cavernes, sans parler des tonneaux monstres et des futailles empilées. Le vieux Silène de M. Léon Comerre serait mieux placé ici que dans le bâtiment des Beaux-Arts, une autre exposition, en débarras ! La Russie ne permet pas encore aux visiteurs d'approcher de ses bronzes d'art, de son orfèvrerie niellée à dessins bizantins, de ses tables en malachite et de ses bijoux en lapis lazuli ; la Belgique elle-même est en retard, mais les visiteurs ne perdront rien pour attendre ; bref, tout cela sera à voir dans un mois, et alors le spectacle en vaudra la peine. L'Exposition sera la grande fête d'été d'Anvers et de la Belgique. Ajoutons que cette fête-là ne coûtera rien aux contribuables, chose rare et salutaire exemple. C'est une société particulière qui l'a entreprise à ses frais et risques, et le mode d'organisation qu'elle a adopté est assez ingénieux et assez neuf pour que nous en disions quelques mots.

La Société s'est constituée sous la forme de l'anonymat au capital de 1,500,000 francs. La souscription a été couverte en un jour par les négociants et les capitalistes anversois. La ville prêtait gratuitement 30 hectares de terrain pour l'établissement de l'Exposition et de ses annexes, mais sans y joindre de subvention. Il s'agissait de construire l'édifice. Composée de gens d'affaires, la société s'y est prise de la manière la plus simple et la plus pratique. Elle a fait marché avec trois entrepreneurs qui se sont chargés, aux prix de 18 fr. 20 centimes par mètre carré, de la construction du bâtiment de l'Exposition, plus 200,000 francs pour la façade. Seulement, — et voici le côté original de l'opération, — cette construction ne lui appartient pas, elle lui est simplement louée. Le jour de la fermeture de l'Exposition, les entrepreneurs rentreront en possession de leur bâtiment, ils le démoliront à leurs frais, sauf à tirer parti des matériaux, — ces matériaux proviennent pour une bonne part de l'exposition d'Amsterdam, et qui sait, s'ils ne serviront pas pour l'exposition de Paris, en 1889 ? — ou bien ils s'entendront avec la ville, propriétaire du terrain, pour conserver et exploiter l'édifice, en admettant qu'on puisse l'utiliser d'une manière quelconque. Le même système a été suivi pour la décoration : les statues et les toiles badigeonnées de la façade sont louées, et il y a grande apparence que ce matériel, comme celui des théâtres, servira à plus d'une représentation à Anvers ou ailleurs. La seule faute que la Société ait commise, c'est de ne pas avoir stipulé des délais rigoureux pour l'exécution des travaux ; cette faute est inexplicable chez des gens d'affaires. Mais après avoir loué l'édifice à construire, il fallait sous-louer l'édifice construit. Qu'a fait la Société ? Elle s'est adressée aux gouvernements et aux particuliers, et leur a proposé à des prix divers, 25 francs au minimum par mètre carré, les emplacements qu'elle avait payés 18 fr. 20 centimes aux entrepreneurs.

Le gouvernement belge lui a pris 35,000 mètres, en rabattant toutefois, en bon économe, 50,000 francs pour son concours diplomatique auprès des puissances étrangères ; à son tour, il sous-loue, à raison de 40 francs, aux exposants belges ce qu'il a payé 25 francs, et ne fait pas une trop mauvaise affaire. Le gouvernement français a pris 20,000 mètres au même prix de 25 francs. L'Autriche s'est contentée de 2,850 mètres ; la Russie, de 2,000 ; les Etats-Unis, de 500. Quant aux gouvernements anglais et allemand, ils ont refusé de jouer ce rôle d'intermédiaires officiels, et la Société a dû contracter directement avec leurs exposants ; elle leur loue le terrain à raison de 70 francs le mètre utile (déduction faite des passages, couloirs, etc.) Dès à présent, celle sous-location aux gouvernements et aux particuliers couvre et au-delà tous les frais d'établissement de l'Exposition. Le produit des entrées, qui est évalué approximativement à un million, servira simplement à couvrir les dépenses d'administration et à pourvoir aux frais des festivités de tout genre que la Société prépare avec une magnificence royale, mais qui ne seront pas sans contribuer au succès et à la recette ; le surplus formera le dividende des actionnaires. Encore un détail économique : les tickets d'entrée ne coûtent rien à la Société. Un entrepreneur s'est chargé de les fournir gratis, à la condition d'y insérer des annonces, qu'il afferme à raison de 2,000 francs la page. Ce sont d'élégants petits livrets qui contiennent déjà 16 feuillets pleins sans compter la couverture. Et voilà comment on peut organiser une Exposition internationale sans demander aucun crédit aux Chambres et en faisant même, selon toute apparence, une bonne affaire.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

M. X. Jungblath, propriétaire du Grand-Hôtel, a l'honneur d'informer MM. les fournisseurs, et en général tous les corps de métiers, qu'à l'avenir il ne paiera plus rien si les factures ne sont accompagnées de bons délivrés au bureau et portant la date de la commande ou de la livraison.

Etude de M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire et défenseur près le Tribunal Supérieur de Monaco

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAITS publiés en conformité des articles 19, 22 et 24 de l'Ordonnance du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-huit juin dernier,

L'Administration des Domaines de S. A. S. le Prince, représentée par son Receveur, monsieur Antoine Lombard, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant et domicilié à Monaco,

A acquis de monsieur Victor-Stanislas Mussly, chevalier de la Légion d'honneur, rentier, demeurant à Monaco.

Une parcelle de terrain d'une superficie de quarante-six mètres, complantée d'oliviers, située à Monaco au quartier des Révoires, portée au cadastre sous le n° 382 de la section B, et tenant de l'est, du midi et de l'ouest à la nouvelle route reliant la frontière est à la frontière ouest de la Principauté, et du nord au restant de la propriété de monsieur Mussly.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix de neuf cent vingt francs.

Aux termes d'un autre contrat reçu par le même notaire, le quatre juillet présent mois.

Ladite Administration des Domaines a acquis de monsieur Hector Otto, propriétaire, consul des Pays-Bas, demeurant et domicilié à Monaco,

Une parcelle de terrain d'une superficie de trois cent cinq mètres vingt-six centièmes, sise à Monaco au quartier du Carnier, faisant partie du n° 298, section D du cadastre, et formant, avec mille mètres de terrain précédemment acquis par le Domaine, un ensemble qui tient à l'est aux terrains appartenant aux hoirs Blanc et à celui cédé par eux au Domaine ; à l'ouest et au nord, à un chemin public ; et au midi au restant de la propriété de monsieur Otto.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix de vingt-deux mille huit cent quatre-vingt quatorze francs cinquante centimes.

Les personnes ayant sur les immeubles susdésignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invités à les faire inscrire, dans la quinzaine de la transcription, au bureau des hypothèques de Monaco, où les contrats susrelatés vont être immédiatement transcrits.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques actions ou droits réels sur ces immeubles, elles devront produire leurs réclamations à l'Administration dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues de tous droits.

Pour extraits : L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire et défenseur près le Tribunal Supérieur de Monaco

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE APRÈS RENVOIS

Il sera procédé, le mardi vingt et un juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION

Un corps de maison, élevé de deux étages avec mansardes au-dessus, sur rez-de-chaussée et caves, ayant sur le derrière une partie en retraite, composée seulement d'un rez-de-chaussée.

On accède à ladite maison par une porte-cochère qui conduit à une cour située sur le derrière, et à droite de laquelle, en entrant, se trouve une maisonnette composée d'un étage et d'un rez-de-chaussée.

Une autre petite cour, séparée du boulevard Charles III par une grille reposant sur un parapet, s'étend tout le long de la maison sur le devant.

La façade du bâtiment principal donnant sur le boulevard est percée de neuf ouvertures à chaque étage, et ornée d'un balcon au premier étage et de deux balcons au second.

Le rez-de-chaussée est composé de quatre magasins et de deux pièces, et les étages sont divisés en plusieurs appartements.

Le tout confronte : au nord et à l'ouest, aux terrains de la compagnie de chemin de fer ; à l'est, à François Fontana, duquel côté la maison principale est percée de

deux jours de souffrance, et au midi, au boulevard Charles III.

Lequel immeuble figure sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, section A, dite Salines, nos 118, 119 et 120.

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Adolphe-Hector Otto, propriétaire et consul des Pays-Bas, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentin, défenseur près le Tribunal Supérieur de Monaco, y demeurant, sur le sieur Raymond Aiglin, commerçant, et la dame Pascaline Brocart, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, par procès-verbal de Mars, huissier près le Tribunal Supérieur de Monaco, y demeurant, du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, visé par monsieur le Maire, enregistré le lendemain n^o 47, case 10, par monsieur Raisseguier, qui a perçu un franc, et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, vol. 1, n^o 22.

L'adjudication, fixée successivement aux mardis douze et trente juin dernier, a été renvoyée, sur la demande de la partie saisie, au susdit jour mardi vingt et un juillet courant.

MISE A PRIX

En conséquence, ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par le créancier poursuivant, à la somme de mille francs, ci 1,000 francs.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du trois mars mil huit cent soixante-cinq, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur l'immeuble saisi, à raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par nous, défenseur du poursuivant, à Monaco, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq. L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco le 2 juillet 1885, n^o 45, case 5, Reçu un franc. Signé : WURMSER.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Louis BROGIO, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, devant le syndic, pour lui remettre leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal Supérieur.

A l'égard des créanciers domiciliés à l'étranger, le délai ci-dessus sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances aura lieu le 3 août prochain, à neuf heures du matin, au Palais de Justice.

Monaco, le 3 juillet 1885.

P. le Greffier en chef : A. Cioco, C.-G.

AVIS

Les créanciers de la faillite TARD, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont convoqués pour le vingt-deux juillet courant, jour de mercredi, à neuf heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 4 juillet 1885.

P. le Greffier en chef : A. Cioco, C.-G.

Conformément au Règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 28 juin au 5 juillet 1885

CANNES,	b. Ange-Garâien, fr., c. Balestra,	sable.
ID.	b. Trois-Frères, fr., c. Briquet,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Fornero,	id.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Saint-Joseph, fr., c. Ricord,	id.
ID.	b. Ange-Gardien, fr., c. Balestra,	id.

Départs du 28 juin au 5 juillet 1885

SAINT-HOSPICE,	cutter Louis-Désiré, fr., c. Bosano,	charbon.
CANNES,	b. Ange-Gardien, fr., c. Balestra,	sur lest.
ID.	b. Trois-Frères, fr., c. Briquet,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Fornero,	id.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.

A l'occasion de la fête du 14 juillet, la C^e P.-L.-M. organise un train de plaisir, aller et retour, entre Marseille et Paris, pour lequel des billets seront délivrés depuis Menton sur tout le littoral méditerranéen. Ces billets permettront un séjour de huit jours à Paris.

ALLER

MARSEILLE	Départ le 9 juillet, à 8 h soir.
Rognac	— 8 42 —
Miramas	— 9 23 —
PARIS	Arrivée le 10 juillet, à 7 10 —

RETOUR

PARIS	Départ le 18 juillet, à 2 20 soir.
Miramas	Arrivée le 19 juillet, à 10 48 mat.
Rognac	— 11 21 —
MARSEILLE	— midi 8

Les habitants des localités desservies par les gares situées sur les parcours de Menton à Marseille, de Marseille à Raphèle inclus, sur les sections de Cannes à Grasse, des Arcs à Draguignan, de Toulon aux Salins d'Hyères, d'Aubagne à Valdonne, de Gardanne à Carnoules, d'Aix inclus à Rognac, d'Aix à Marseille-Saint-Charles et Prado, d'Orgon inclus à Miramas, pourront se procurer des billets du train spécial par l'intermédiaire des chefs de gare aux prix ci-après détaillés.

Avec ces billets, ils seront admis à se rendre par les trains ordinaires jusqu'à la station la plus proche où s'arrêtera le train de plaisir. Au retour, ils seront ramenés également de ladite gare à leur point de départ, mais ils devront arriver à destination par l'un des trains ordinaires de la journée qui suivra celle de l'arrivée du train de plaisir.

PRIX DES PLACES

DES GARES CI-APRÈS A PARIS (et retour)

	2 ^e Classe	3 ^e Classe
De Menton et de Grasse au Muy . .	68 ^{fr.} >	50 ^{fr.} >
De Draguignan à la Farlède	64 >	47 >
Des Salins-d'Hyères à Cassis	60 >	44 >
De Besse à Pourcieux	56 >	41 >
De Valdonne à la Pomme		
De Trets et de Luynes à St ^e -Marthe .	54 >	40 >
D'Aix		
D'Orgon		
De Marseille-Prado	54 >	40 >
De Marseille-St-Charles		

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée délivrera, du 1^{er} juillet au 15 octobre 1885, des billets à prix très réduits de voyages circulaires sur son réseau, pour des parcours d'au-moins 300 kilomètres. L'itinéraire est composé au gré des voyageurs, de manière toutefois à former un circuit complètement fermé, c'est-à-dire que le voyageur doit revenir à son point de départ.

Les Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée et de l'Est délivreront également, du 1^{er} juillet au 15 octobre, des billets semblables permettant d'effectuer, en empruntant les deux réseaux, des parcours totaux de 500 kilomètres et au-dessus.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Juin-Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir					
	30	757.8	758.1	757.4	757.5	757.5	22.4	23.4	22.2	22.4				20.6	81
1	58.1	59.1	59.1	59.5	59.8	21.6	22.5	23.2	22.2	21.2	78	O id.	beau		
2	63.9	63.7	63.9	63.8	64.5	23.5	23.6	23.6	24.2	21.4	77	S E id.	id.		
3	66.8	67.5	67.5	66.5	66.6	22.4	23.8	23.8	23.1	21.8	76	S E id.	id.		
4	67.5	66.6	66.6	66.7	65.7	23.6	24.5	24.2	23.8	21.8	76	O id.	id.		
5	64.1	63.8	64.1	62.1	62.2	23.5	23.4	23.5	23.4	23.2	72	O id.	id.		
6	61.5	61.8	61.7	62.1	62.5	22.6	23.2	22.2	21.5	20.8	77	E id.	nuageux		
DATES															
					30	1	2	3	4	5	6				
Températures extrêmes					Maxima	26.1	25.4	25.4	25.2	25.5	26.4	24.6	Pluie tombée : 0 ^{mm}		
					Minima	19.5	19.1	19.1	19.2	19.7	20.4	19.7			

A CÉDER

LE FONDS DE COMMERCE

HOTEL ET CAFÉ DE NICE

MONACO — Avenue de la Gare — MONACO

S'y adresser.

NESTOR MOEHR

COIFFEUR-PARFUMEUR

Sous les Arcades du Grand-Hôtel, Monte Carlo

et hôtel de Russie

SALONS POUR MESSIEURS ET DAMES

COIFFURES DE BALS ET SOIRÉES

SPÉCIALITÉ D'OUVRAGES EN CHEVEUX

Soins particuliers de la tête

SCHAMPOOING AMÉRICAIN

FANTAISIE, ARTICLES DE TOILETTE, GANTERIE

BAZAR

MAISON MODÈLE

MONTE CARLO

FARALDO, Propriétaire

Spécialité de chaussures de Paris pour hommes et pour dames — Articles de Paris haute fantaisie — Papeterie — Fournitures de bureaux — Ombrelles et parapluies — Cannes fantaisie, olivier et oranger — Parfumerie extra-fine — Eventails — Brosserie et éponges — Articles de jeux — Jouets d'enfants à tous les prix — Mercerie et rubans — Ganterie extra-supérieure — Bonneterie — Chemises — Cravates haute nouveauté.



RÉCOMPENSE NATIONALE

de 16,600 fr.

Grande Médaille d'Or, etc.



QUINA LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Très-agréable, cet ÉLIXIR est à base de Banyuls, contre Anémie, Affections d'estomac, Fièvres invétérées.

PARIS, 22, RUE DROUOT & LES BONNES PHAR^{MS}

Sommaire du *Moniteur de la Mode* du 4 juillet 1885 :

TEXTE. — Chronique de la mode, par M^{me} Gabrielle d'Eze. — Description des toilettes. — Variété : l'Orphelinat Saint-Philippe, par L. S. — *La marquise Giulia de Finbellini*, par Alfred des Essarts. — *La Fête des Neiges*, par ZARI. — Correspondance. — Manuel du Ménage, par Jenny des Martels. — Carnet du Sphinx. — Revue des magasins et avis divers.

ANNEXES. — Gravure coloriée n^o 2205 : toilettes de ville d'eau. — Feuille de patrons tracés.

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE. — Une robe de chambre japonaise, dessinée par E. PRÉVAL ; deux croquis à la plume ; un modèle de coussin ; une dentelle au crochet ; une ménagère de poche ; quatre nouveaux chapeaux et un élégant costume d'amazone.

L'Art et la Mode, journal de la vie mondaine.

Sommaire du n^o 31 (4 juillet 1885) :

Art et chiffons, par Frivoline, dessin de H...y. — *Gazette héraldique*, par H. Gourdon de Genouillac. — *L'amour qui tue*, par Arsène Houssaye, dessin de Henri Pille. — *Coup fourré*, par de Valleneuse. — *Où on les trouve*, dessin de H...y., légendes de P. de Cantelans. — *El Zapeteado* (salon de 1885), dessin original de F. Maso. — *Le salon à vol d'oiseau*, par Deuzem (salon de 1885). *La Source*, statue, par M. le comte de Follin. — *Explication*, par P. de Cantelans, dessin original de Pinchart. — *Chronique mondaine*, par Montjoye. — *Le Casino de Boulogne-sur-Mer*. — *Chronique financière*, par Bonconseil.

ABONNEMENTS :

PARIS : Un an, gravure coloriée	60 fr.
— Un an, sans gravure coloriée	50 >
— Six mois	32 >
— Trois mois	17 >

MONACO. — Imprimerie du *Journal de Monaco*. 1885